

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LABLACHERE

du 08 avril 2025 à 19 heures

Présents : Jean-Pierre LAPORTE – Martine CARRIER - Roger HALEGOUET - Dominique POUGET-TIRION – Lysiane FREMON - Thierry BERRES – Nicole DJIANN - Yannick MARCHAL - Brigitte QUERE – Jean-Luc SAUTEL – Corinne LARCHER - Albert MOZZATTI – Danièle REYNAUD

Absents excusés : - Stéphanie PREVOST – Régine MARCY - Eric BOISSIN – Alain CHARTIN

Absents non excusés :

Procurations : Stéphanie PREVOST à Martine CARRIER - Régine MARCY à Albert MOZZATTI et Alain CHARTIN à Corinne MARCHER

Secrétaire de séance : Nicole DJIANN

Ordre du Jour

Approbation du procès-verbal du conseil municipal précédent

APPROUVE A L'UNANIMITE

1. Demande de subvention le Ricochet

Le Maire présente le courrier du conseil d'administration collégial du centre socio culturel Le Ricochet. L'association sollicite la commune pour une adhésion communale à partir de l'année 2025. Le centre socio culturel a mis à disposition des élus divers documents.

Le Maire rappelle que cette proposition a déjà été examinée et débattue lors des questions diverses par le conseil municipal le 26 novembre 2024.

Le montant de l'adhésion de la commune de Lablachère s'élèverait à la somme de 4 336€.

Lysiane Frémon et Nicole Djiann reviennent sur le contexte qui amène le Centre Social et Culturel le Ricochet à demander une participation des communes de Beaume-Drobie afin de combler et améliorer leurs problèmes financiers.

L'année 2024 est déficitaire de 49 000€ dû à l'augmentation de la masse salariale (14%). La convention collective leur a imposé un ajustement des salaires de 44 000€, cela concerne 16 salariés. Cette situation ne leur permet plus d'effectuer les prestations offertes précédemment et notamment de louer des cars pour le transport, ils utilisent les mini-bus mis à leur disposition mais de capacité réduite.

Depuis 2 ans, le centre social propose des activités à 3 communes sud Beaume Drobie : Joyeuse, Rosières et Lablachère. Ces activités ne nécessitent pas obligatoirement une adhésion des participants (30€ pour les familles et 25€ en individuel). A part l'activité Mémoire, les autres activités proposées n'ont pas été suivies par les habitants de la commune, il a d'ailleurs fallu en annuler plusieurs faute de participants.

***JL Sautel** : Est-ce que c'est la gestion de la crèche qui impacte le budget du Ricochet ? Pourquoi, si les animations concernent toutes les communes, la CdC ne comble pas le déficit au lieu de demander une participation aux communes qui ne bénéficient pas ou trop peu des animations ?*

***Le Maire - N. Djiann – L. Frémon** : nous vous avons expliqué que leur situation financière a été impactée par l'obligation de réajustement des salaires imposée par la convention collective. Certes la crèche a subi un retard dû aux travaux qui ont repoussé son ouverture et entraîné des frais complémentaires mais ce n'est pas la cause de tout le déficit.*

La CdC donne une subvention de 108 000€ et la CAF de 256 000€.

Par ailleurs le Ricochet doit en 2025, présenter à la CAF son projet social, établi pour 4 ans, avec un budget équilibré. Si ce projet n'est pas viable, l'agrément sera retiré et les activités proposées seront très réduites. Un budget équilibré passe donc par l'attribution de participations des communes ; la part de Lablachère, selon les calculs du Ricochet serait de 4336€ plus une commission forfaitaire de 700€.

Il faut souligner que les animations proposées ne concernent que le 3^{ème} âge et que les jeunes peuvent rejoindre L'Appart à Joyeuse qui leur offre des activités

***T. Berrès** : l'Appart à Joyeuse s'adresse à des ados et pré-ados qui ont des problèmes de mobilités*

***JL Sautel** : Est-ce que la crèche pourrait être gérée par un autre organisme que le Ricochet ?*

***N. Djiann** : ce n'est pas le sujet actuellement, mais oui pourquoi pas envisager une reprise de la gestion par la CdC comme cela a été fait pour la crèche de Rosières si besoin.*

***C. Larcher** : y a-t-il une autre possibilité que la subvention exceptionnelle ou l'adhésion. La vie des centres sociaux est compliquée actuellement. Ce serait un geste de soutien à la fédération des Centres sociaux*

Le Maire : Rosières n'adhère pas au Ricochet mais versera une subvention exceptionnelle. Joyeuse n'adhérera que si toutes les communes adhèrent. Enfin, Chandolas n'adhère pas.

T. Berrès : Ils ont présenté un budget prévisionnel équilibré ?

N. Djian : non leur budget prévisionnel n'était équilibré que si les communes versaient une subvention.

Le Maire : 3 hypothèses sont présentées au vote : une adhésion, une non adhésion, une non adhésion avec une participation exceptionnelle.

- **Qui est pour l'adhésion avec une participation de 4336€ : non à l'unanimité**

- **Subvention exceptionnelle :**

- **11 voix ne souhaitent pas verser une subvention exceptionnelle au projet du Centre social Culturel le Ricochet**
- **5 voix souhaitent verser une subvention exceptionnelle (A. Mozzatti - R. Marcy - B. Quéré - C. Larcher – A. Chartin)**

Le versement d'une subvention est donc rejeté

2. Vote des taxes

La commission Finances s'est réunie le 2/4/2025. Elle était partagée sur une augmentation ou non des taux même s'il se dessinait de les augmenter de 3%. Compte tenu que les taxes ont été augmentées l'année dernière et les bases aussi, au regard de la situation financière nationale et internationale aujourd'hui le maire indique qu'il n'est pas favorable à une augmentation des taux.

JL Sautel : est-ce que la commune a besoin de finances pour maintenir l'équilibre de son budget ?

Le Maire : bien sûr nous avons toujours besoin de finances, surtout au regard du projet comme la salle multigénérationnelle. Malgré tout nous maintenons l'équilibre et nous n'avons contracté aucun emprunt même si la trésorerie était parfois tendue.

A.Mozzatti : je suis pour une augmentation étant donné les difficultés actuelles

N. Djian : mais les difficultés sont également présentes pour les habitants

M. Carrier : même si ce sera difficile je pense qu'il ne faut pas augmenter

Le Maire : L'augmentation des droits de douane des USA va avoir des répercussions sur les administrés. Nous envisageons de taxer les logements vacants ce qui pourrait régulariser les besoins financiers. On le proposera au plus tard au mois d'octobre 2025

C.Larcher : comment sont prises en compte les locations saisonnières ?

T.Berrès : Elles sont soumises à une taxe perçue par la CdC

C.Larcher : il était question qu'une taxe soit versée par les entreprises intervenant pour faciliter les locations

Le Maire : l'état ne l'a pas encore mise en place

Le Maire : Un sondage pour la cantine à 1€ a été fait. Il s'avère que 60% des parents sont accessibles à ce dispositif ce qui démontre de faibles voir très faibles ressources. En fait, il faut certes raisonner en projets financiers communaux mais en tenant compte également des capacités financières de nos habitants.

Y.Marchal : En augmentant les taxes, on récupère 25000€. Est-ce que l'on en a vraiment besoin ? Si oui il faut le justifier.

Le Maire : si l'on était déficitaire il faudrait augmenter mais ce n'est pas le cas

JL Sautel : si l'on fait le calcul cela représente 1€ par habitant par mois

Le Maire – M. Carrier : Cela ne concerne pas tous les habitants mais uniquement les foyers de propriétaires donc ce calcul est faux. La commune gère également le bien des contribuables : il faut en tenir compte

C.Larcher : les propriétaires de petits biens ont également des difficultés financières

Le Maire : C'est tout à fait louable de vouloir être propriétaire et pour certains cela demande beaucoup de sacrifices ! Je pense que c'est une bonne démarche de substituer cette augmentation par la taxe sur les biens vacants mais je ne peux dire actuellement combien cela rapporterait

Il faut également privilégier la recherche sur la valeur locative. Nous avons recensé environ 80 bâtiments classés 7 (ruines) mais après enquête il n'en restait qu'un.

R.Halegouet : je trouve anormal que l'on ne puisse pas taxer plus les résidences secondaires.

- **Pour augmenter les taux des taxes foncières : 4 (R.Halegouet, JL Sautel, A.Mozzatti et R. Marcy)**
- **Pour ne pas augmenter le taux des taxes foncières : 12**

2. Budget primitif 2025 budget Mairie

Budget primitif 2025 Budget MAIRIE			
Section de fonctionnement			
Dépenses : 1 794 153€ dont		Recettes : 1 794 153€ dont	
503 100.00€	Charges à caractère général	297 485.00€	Produits des services domaine et divers
657 300.00€	Charges de personnel et frais assimilés	164 833.00€	Impôts et taxes
196 551.00€	Autres charges de gestion courante	636 472.00€	Impositions directes
37 032.00€	Charges financières	553 019.00€	Dotations et participations
5 000.00€	Charges spécifiques	131 000.00€	Autres produits de gestion courante
1 000.00€	Dotations aux amort. aux dépréciations	2 000.00€	Produits spécifiques
37 780.67€	Opération d'ordre, amortissements	1 344.00€	Reprises sur amortissements
356 389.33€	Virement à la section d'investissement	8 000.00€	Atténuations de charges

Subventions : la commune a recensé 28 associations à qui on a attribué des subventions après examen et en fonction des comptes et des besoins (projets exceptionnels éventuels). Nous avons accordé une subvention exceptionnelle de 300€ à Pittocha pour leur projet de spectacle

JL.Sautel : Il n'y a pas de subvention pour la bibliothèque

Le Maire – M. Carrier ; non nous ne versons pas de subventions car les bibliothèques sont gérées par la CdC, par contre nous mettons à disposition le local et son entretien ainsi que le matériel périssable

Le marché :

C.Larcher : Les ressources du marché sont en baisse ?

M. Carrier : oui il y a moins de commerçants

T. Berrès : nous avons fait une étude en comparant les marchés des autres communes de Beaume-Drobie : la baisse est générale

Travaux de voirie

T. Berrès : Une tranche de réfection de voirie vient d'être signée. Il s'agit du ch.de Chalencon, de Sebet Haut, de Brujas, de Boissin. Un bilan financier sera établi à la réception de ces travaux, afin de déterminer la suite des opérations.

Salle multigénérationnelle : elle sera budgétisée sur 2025 pour pouvoir demander les subventions

Section d'investissements			
Dépenses : 3 362 943.64€ dont		Recettes : 3 362 943.64€ dont	
99 474.56€	Emprunts et dettes assimilés	916 614.12€	Dotations, fonds divers et réserves
636 520.08	Déficit reporté	435 237.52€	Emprunts et dettes assimilées
2626 949.00€	Opérations d'équipements	1 616 922.00€	Opérations des investissements
		356 389.33€	Virement section de fonctionnement
		37 780.67€	Opérations d'ordre, amortissements

Dépenses d'investissements prévues :

R.Halegouet : la ligne subventions : c'est ce à quoi on pense prétendre ?

M.Carrier : oui tout à fait mais avec la conjoncture actuelle il peut y avoir des différences

Y.Marchal : la voie douce n'est pas prévue ?

M. Carrier : non c'est prévu pour 2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE LA MAIRIE : ADOPTE A L'UNANIMITE

3. Budget primitif 2025 Eau et Assainissement

Budget primitif 2025 Budget Eau Assainissement			
Section de fonctionnement			
Dépenses : 1 278 766.81€ dont		Recettes : 1 278 766.81€ dont	
504 500.00€	Charges à caractère général	584 800.00€	Ventes de produits finis
13 000.00€	Autres charges de gestion courante	3 500.00€	Subvention d'exploitation
20 329.14€	Charges financières	2 000.00€	Autres produits de gestion courante
3 500.00€	Charges exceptionnelles	150.00€	Produits exceptionnels
28 406.64€	Dotations aux amortissements	590 316.81€	Excédent de fonctionnement reporté
442 221.33€	Virement à la section fonctionnement	98 000.00€	Opérations d'ordre, amortissements
266 809.70€	Dotations aux amortissements		

Budget primitif 2025 Budget Eau Assainissement			
Section d'investissement			
Dépenses : 1 665 161.98€ dont		Recettes : 1 665 161.98€ dont	
1 277 257.98€	Opérations d'eau	431 130.95€	Excédent d'investissement reporté
226 500.00€	Opérations d'assainissement	70 000.00€	Dotations, fonds divers et réserves
98 000.00€	Opération d'ordre, amortissements	455 000.00€	Subventions d'équipement
63 404.00€	Remboursement emprunt capital	442 221.33€	Virement section de fonctionnement
		266 809.70€	Dotations aux amortissements

JL.Sautel : Est-ce que l'eau fournie à Planzolles et St André Lachamp a été facturée ?

M.Carrier : non

JL.Sautel : Est-ce que l'eau fournie par les Vans nous est facturée ?

M.Carrier : oui il s'agit d'une convention : que l'on consomme ou pas on paie et si on prend plus d'eau, on paie plus.

D.Pouget Tirion : Le forfait est de 15000 m3

M.Carrier et le Maire : précisent que les paiements peuvent se faire en espèces, chèques, CB, virement. On s'attache à mettre en place les prélèvements. Nous avons à traiter 2 fois 1500 factures plus les relances des impayés et nous souhaitons trouver un logiciel qui nous permettrait de simplifier les opérations

JL.Sautel ; l'agence de l'eau nous prélève 25 000€ et nous redonne combien en subvention ?

M. Carrier : cela dépend des travaux effectués

Le Maire félicite les actrices de ces budgets car cela représente beaucoup de travail et de souci avec souvent des changements dus aux directives. C'est du très bon travail.

JL.Sautel : si Martine n'était pas là, est-ce qu'il faudrait embaucher quelqu'un pour faire ce travail ?

Le Maire : si l'élue n'était pas là, la secrétaire assume de nombreuses autres tâches et ne pourrait pas effectuer complètement ce travail. Il en est de même pour Dominique, et les autres élus pour les différentes tâches qui leurs sont attribuées. La commune a besoin de l'exécutif qui est présent tous les matins à la mairie et souvent l'après-midi (réunions ou autres).

Les élus affirment que c'est un travail fait avec plaisir même s'il est lourd, mais c'est un enrichissement intellectuel personnel

VOTE DU BUDGET PRIMITIF DE L'EAU : ADOPTE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES

- **Motion violences faites aux élus à la demande de l'Association des maires de l'Ardèche – 5 réponses au msg du 28 mars (Yannick, Lysiane, Martine, Nicole)**

Pas suffisamment de réponse des élus, ce qui n'a pas permis de signer cette motion ce qui est dommage.

- **Cheminement piétons le Castellet**

Le Maire a été interpellé sur la sécurité du Castellet ; une réunion est prévue avec le département pour réfléchir de manière plus sérieuse sur ce point. Il faudrait acheter une bande de terrain de 1,50m mais cela risque de poser problème s'il n'y pas d'accord amiable.

- **Transfert Eau et Assainissement non obligatoire**

Officiellement les députés et les sénateurs se sont mis d'accord le 1/4/2025 : il n'y aura plus d'obligation de transfert de l'eau. La Commission transfert de l'eau s'est réunie ce matin pour réfléchir sur les hypothèses qui se présentent : transfert à la CdC, à un syndicat, régie intercommunale voire une mutualisation. La commission préconise de ne pas transférer ses compétences eau et assainissement pour l'instant.

Le conseil municipal prendra sa décision lors d'un prochain conseil municipal

T.Berrès : une commune qui manque d'eau sera fournie gratuitement les taxes ne seront pas redevables à la commune qui fournit l'eau

- **Pittocha les 10 et 11 octobre 2025 à la Raze**

Il s'agit des Ogres de Barback, c'est un spectacle très connu. Il y aura 4 représentations : 1 pour les scolaires et 3 pour le public. Nous mettrons en place les besoins en eau, électricité et parking. C'est une opération remarquable pour la commune grâce à l'association Chien Fou à Payzac. Celle-ci a présenté ce spectacle au bureau communautaire du 2/04/2025 et a sollicité une subvention des communes, mais la non-participation possible (chapiteau limité à 400 places et une seule représentation) des scolaires de certaines communes de Beaume Drobie a été mal perçue. Une représentation supplémentaire reste compliquée financièrement.

La commune de Lablachère allouera une subvention de 300€ même si les organisateurs ne le demandaient pas compte-tenu des frais d'ingénierie que supportera Lablachère

Les inscriptions sont déjà ouvertes et nous allons communiquer rapidement. C'est un spectacle de renommée nationale

Notons que le Club de foot est très généreux et ouvrira ses locaux aux organisateurs.

T.Berrès : Le SMAM ne pourra pas retarder les travaux de pose des ombrières qui dureront 2 à 3 mois. Ils ont déjà été repoussés pour ne pas perturber la saison estivale, le parking ne sera pas disponible.

Les tarifs sont : 25€/adulte - 15€/enfants - 10€ pour les scolaires

- **Inauguration du Moulin Dupuy**

Elle se fera le 7 juin 2025 en fin de matinée en présence de Madame la Préfète

Tour de table

Martine CARRIER : sans observation

Roger HALEGOUET : nous traitons actuellement les problèmes de sécurité pour l'école après le passage des organismes de contrôle. Une commission école est à prévoir prochainement.

Dominique POUGET TIRION : Nous subissons une grosse fuite route de Planzolles. Le 9/4 il y aura une intervention sur la canalisation qui entrainera une coupure d'eau entre 13h30 et 18h qui impactera tout le bas de la commune ; le SMAM, le SDIS et les Pervenches ont été prévenus directement et l'information est diffusée sur les réseaux sociaux

Lysiane FREMON : les invitations pour le 8 Mai sont envoyées. Est-ce que les amis de la Musique pourront se brancher à l'ADMR si besoin ? à vérifier

Thierry BERRES : sans observation

Nicole DJIANN : sans observation

Yannick MARCHAL : les actions pollinisateurs continuent ; la haie de benjes est terminée. Il y a un projet pédagogique sur l'aire devant la bibliothèque

Des incivilités commises par des personnes (qui se disent ignorer les consignes alors que l'on a communiqué largement sur le sujet) ont été relevées sur les zones Natura 2000. Les zones qui sont dégradées le sont malheureusement pour de nombreuses années.

Brigitte QUERE : les studios de la maison médicale sont-ils occupés ?

Le Maire : A partir de septembre un studio est loué pour un an. Le second est occupé de temps en temps.

Thierry Berrès : Il est possible qu'au SMAM des intervenants embauchés pour l'été puissent occuper ces studios, l'autre piste étant un appartement à l'ancien collège de Joyeuse qui permettrait une colocation

Jean-Luc SAUTEL : sans observation

Corinne LARCHER : J'aimerais une précision : lors de la dernière synthèse, vous indiquez qu'au dernier bureau de la CdC il a été question de la gestion du SMAM et notamment du vote des budgets. Peut-on avoir des précisions sur ce qu'il s'est passé ?

Le Maire : le conseil du SMAM a été réuni le 20/3 et les budgets n'ont pas été votés en raison de l'augmentation de la part communale, de plus il y avait des irrégularités dans les budgets. Il a été réuni une nouvelle fois le 26/3, mais un budget insincère a été présenté au vote en augmentant le montant des entrées de presque 400 000€ pour équilibrer le budget alors que ce seuil n'est pas atteignable. Le Président de la CdC s'inquiète de la situation financière de la piscine et prévoit de réunir à nouveau le comité syndical afin de tout mettre sur la table.

Les finances de la piscine ne permettent aucun investissement.

Enfin, nous payons aujourd'hui le recours à des emprunts toxiques et une gestion précédente qui n'a pas procédé à des amortissements.

Albert MOZZATTI : sans observation

Danièle REYNAUD : sans observation

La séance est levée à 23 h 05

Jean Pierre LAPORTE

Maire

Nicole DJIANN

Secrétaire de séance



Cérémonie du 8 mai 1945

Jean-Pierre LAPORTE, maire de LABLACHERÉ
et les membres du conseil municipal ont l'honneur de
vous convier à la cérémonie commémorative

Le jeudi 8 mai 2025 à 10h30